



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 07 Décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 novembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	7	28	28	1

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GRANDAUD Gilbert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Isabel, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à THEYS Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, MALET Patrick à MUZETTE Thierry,

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, GASCHET Gérald, GORA Richard, MALET Patrick,

Membres absents : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric,

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

19h21 Madame GORGE quitte l'assemblée.

TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Délibération n°107-2023 : Approbation du règlement de service du SPAC applicable au 1er janvier 2024

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière va exercer de plein droit, à compter du 1^{er} janvier 2024, la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » en lieu et place de ses communes membres et ainsi créer le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) des Portes de Vassivière.

Il est proposé l'adoption d'un règlement du SPAC définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations de l'exploitant, des abonnés et des propriétaires. Il désigne les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans les réseaux d'assainissement publics de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, il définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement existant et précise les relations entre le service et l'abonné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-16 ;
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu la délibération n°51-2023 du 29 juin 2023 approuvant la prise de la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°70-2023 du 28 septembre 2023 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Considérant que la création d'un service public entraîne la mise en place d'un règlement de service précisant les prestations assurées par le service ainsi que les obligations de l'exploitant, des abonnés et des propriétaires ;

Considérant que ce règlement s'appliquera aux 7 communes du territoire de l'EPCI qui possèdent un réseau d'assainissement collectif : Beaumont-du-Lac, Bujaleuf, Domps, Eymoutiers, Nedde, Peyrat-le-Château et Saint-Julien-le-Petit ;

Considérant qu'il sera possible de mettre à jour le règlement lors du vote des tarifs des redevances assainissement collectif appliquées par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **ADOPTER la proposition de règlement du service public d'assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2024**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,
A Eymoutiers le 11 décembre 2023

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
La Présidente
Mélanie PLAZANET
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

12 DEC. 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET